

N° 67 - 15 MAI-15 JUIN 69

« LE PEUPLE BRETON »

mensuel

Boîte postale 713 RENNES

ABONNEMENTS

Ordinaire : 10 F

Etranger (par avion) : 15 F

De soutien : à partir de 15 F

C.C.P. 2 365-76 RENNES

Aujourd'hui, être libre
c'est être informé

LE PEUPLE BRETON

1^F

UDBN

ORGANE DE L'UNION DEMOCRATIQUE BRETONNE

REFERENDUM

ELECTIONS
PRESIDENTIELLES

UN OBSTACLE EN MOINS EN BRETAGNE : LE MYTHE DE GAULLE QUE FAIT-ON du PROBLEME COLONIAL BRETON?

Edito page 2

LA LUTTE DES TRAVAILLEURS de la C. S. F. à BREST

On se souvient de la lutte exemplaire menée par les travailleurs de la C.S.F. à Brest en mai-juin 1968 (1). Sous l'impulsion de la section syndicale C.F.D.T., des commissions ouvrières s'étaient constituées et avaient mobilisé pendant plus d'un mois la grande majorité des ouvriers et des cadres de l'usine sur les thèmes de la garantie de l'emploi, la création d'un complexe électronique à Brest, le droit de regard sur l'embauche, la formation et la gestion. Bien formés économiquement et développant leur réflexion sur l'autogestion, les grévistes ressentirent profondément la centralisation de type militaire qui les brida et le colonialisme dont est victime la Bretagne.

Nos camarades syndicaux C.F.D.T. de la C.S.F. ont tenu à nous fournir les renseignements qui suivent :

La C.S.F. à Brest, pourquoi ?

La C.S.F. à Brest a été installée à l'époque de la décentralisation industrielle, sur invitation de l'Etat et à l'aide de ses subvendes (primes à la décentralisation, subventions de formation professionnelle, subventions municipales, etc.) pour créer des emplois nouveaux.

Il s'agissait d'industrialiser la Bretagne travaillée par son complexe d'abandon.

Que fait-on dans cette usine ?

Non pas des postes de télévision, c'est-à-dire du matériel grand public, mais du matériel professionnel : essentiellement des radars civils et militaires pour la France et l'étranger.

Que comprend cette usine ?

Un potentiel technique composé de matériels modernes complexes et très coûteux. L'utilisation de ces équipements requiert un potentiel humain qualifié et composé de :

- 564 ouvriers,
- 183 agents de maîtrise, techniciens et dessinateurs,
- 136 agents techniques,
- 131 employés,
- 63 ingénieurs.

Qui la dirige ?

Depuis la fusion avec la partie électronique professionnelle de Thomson, l'usine est désormais Thomson C.S.F. La nouvelle société créée groupe 40.000 personnes et représente 60 à 65 % de l'activité électronique française. Elle se trouve dirigée par la Banque de Paris.

Que s'est-il passé depuis 5 ans ?

Certains bâtiments n'ont jamais été occupés. Le personnel a vu son effectif se stabiliser et diminuer (de 1.140 personnes en avril 1967, nous n'en sommes aujourd'hui qu'à 1.075).

Que se passe-t-il actuellement ?

A la suite de la fusion avec la Thomson et répondant au grand schéma des Industriels

français, qui veulent des usines d'études à Paris et, en province, uniquement de la fabrication (parce que la rentabilité est meilleure pour une main-d'œuvre moins chère), le centre C.S.F. de Brest devient progressivement une usine de fabrication.

LA VOCATION ELECTRONIQUE DE LA BRETAGNE N'EST-ELLE QU'UN MYTHE ?

A la suite de mai, les promesses de la direction de Paris devaient nous permettre d'obtenir une autonomie partielle en matière de conception, d'études, de mise au point de matériels spécifiques, par :

- l'accroissement du potentiel technique,
- la décentralisation des pouvoirs,
- la possibilité de traiter directement avec le client.

Aujourd'hui, non seulement aucune de ces promesses n'a été tenue, mais les nouvelles décisions prises vont en sens opposé. Les perspectives d'avenir sont sombres et incertaines. De plus, les travailleurs ne sont pas ou très mal informés des décisions prises par les directions générales et locales de Thomson C.S.F. Leurs propositions pour améliorer les structures de l'entreprise et permettre sa rentabilité ne sont toujours pas écoutées.

Centre d'études ou de fabrication ?

Ce sont les Centres d'Etudes qui créent le dynamisme local indispensable à une région en période d'expansion économique, ce sont eux qui progressent.

A l'inverse, les centres de fabrication sont pratiquement figés dans l'expansion, ils subissent douloureusement les moindres difficultés économiques (réduction d'horaires brutale avec perte de salaire, risque de chômage partiel, etc.). L'expérience montre que les unités de fabrication à l'usage des régions déprimées sont les premières victimes des chutes de tension économique nationale.

Suppression des études, cela veut dire :

- Un personnel moins qualifié donc moins payé.
- Arrêt dans la création d'emplois nouveaux, d'ouvriers qualifiés, de techniciens, d'ingénieurs.

Aux dires du Maire, Brest a consacré près d'un milliard d'A.F. à l'université, et ceci ne doit pas s'arrêter. Mais quand l'acquisition d'un diplôme sera-t-elle autre chose qu'un billet aller pour Paris ?

La Bretagne a toujours souffert de l'exode des travailleurs qualifiés vers la région parisienne.

VOUS ETES TOUS CONCERNES, ETUDIANTS, PARENTS, COMMERÇANTS...

Si la Bretagne a une vocation électronique, il faut qu'elle soit réelle, que le travail d'un véritable complexe industriel vienne stopper l'exode des Bretons et absorber l'afflux de la population active agricole vers les centres urbains.

- que l'Etat oblige les industriels à décentraliser équitablement leurs usines sous peine de suppression de crédits, subventions et marchés.
- que l'Etat nous montre ainsi sa volonté de réaliser une véritable régionalisation, que ce qu'il a appelé « vocation électronique de la Bretagne » cesse d'être une supercherie régionale.

Les travailleurs de la Thomson C.S.F. mènent actuellement le combat et le mèneront jusqu'au bout pour que vivent Brest et la Bretagne entière.

La section CFDT de la C.S.F.

A NOS LECTEURS

Nous demandons à nos lecteurs d'excuser le retard avec lequel ce numéro leur parviendra. Les difficultés dues au calendrier, la maladie d'un de nos collaborateurs qui fait reporter au prochain numéro l'analyse des résultats du référendum en sont les raisons.

Pour les élections présidentielles, l'éditorial a été rédigé dans une situation particulièrement fluctuante. Après une première étude de la situation au Comité Directeur du 1^{er} mai, un Comité Directeur Extraordinaire a été convoqué et étudiera les nouvelles données. Notre parti fera connaître sa position pour le vote ultérieurement ; la réunion du Comité d'Action pour la Langue Bretonne à Brest, le 18 mai, nous imposait de paraître sans plus de délai.

LA CONCLUSION DE L'ETUDE SUR LA COOPERATION AGRICOLE, page 4

INDIVISIBILE



Le Peuple Breton

Conclusion de notre étude

Le mouvement coopératif agricole breton

V. — COOPÉRATION ET CAPITALISME

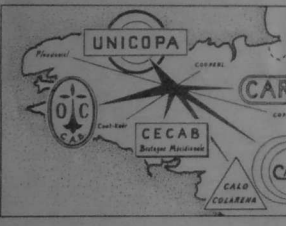
Après avoir présenté les caractéristiques du mouvement coopératif agricole breton, nous allons maintenant nous occuper de son évolution, de son développement, de son rôle social et économique.

1) DE L'UTILITÉ DE LA COOPÉRATION AGRICOLE.

Il ne s'agit pas de vouloir dire que la coopération agricole est une fin en soi, mais qu'elle est un moyen efficace pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des agriculteurs.

2) Au niveau financier et dans le secteur agricole.

La coopération agricole permet de mutualiser les efforts et les ressources, de créer des emplois et de développer l'économie rurale.



3) CONTRADICTIONS ET AMBIGÜITÉS DE LA COOPÉRATION EN ÉCONOMIE LIBÉRALE.

Une coopérative est une entreprise qui a pour but de satisfaire les intérêts communs de ses membres. Elle est soumise à la loi du marché et doit donc concilier ses objectifs sociaux et économiques.

4) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

5) L'absence de l'efficacité économique.

La coopération agricole ne garantit pas l'efficacité économique, car elle est soumise aux mêmes contraintes que les entreprises individuelles.

6) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

7) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

8) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

9) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

10) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

11) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

12) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

13) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

deux. Puis ne pas faire l'erreur de croire que la coopération est une fin en soi, mais qu'elle est un moyen efficace pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des agriculteurs.

1) DE L'UTILITÉ DE LA COOPÉRATION AGRICOLE.

Il ne s'agit pas de vouloir dire que la coopération agricole est une fin en soi, mais qu'elle est un moyen efficace pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des agriculteurs.

2) Au niveau financier et dans le secteur agricole.

La coopération agricole permet de mutualiser les efforts et les ressources, de créer des emplois et de développer l'économie rurale.

3) CONTRADICTIONS ET AMBIGÜITÉS DE LA COOPÉRATION EN ÉCONOMIE LIBÉRALE.

Une coopérative est une entreprise qui a pour but de satisfaire les intérêts communs de ses membres. Elle est soumise à la loi du marché et doit donc concilier ses objectifs sociaux et économiques.

4) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

5) L'absence de l'efficacité économique.

La coopération agricole ne garantit pas l'efficacité économique, car elle est soumise aux mêmes contraintes que les entreprises individuelles.

6) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

7) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

8) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

9) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

10) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

11) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

12) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

13) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

14) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

15) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

16) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

17) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

18) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

La COOPÉRATION AGRICOLE

SUITE DE LA PAGE 4

Une coopération de multiples modes d'association.

Le rôle de l'évolution du mouvement coopératif agricole breton est de permettre aux agriculteurs de résoudre leurs problèmes économiques et sociaux.

1) DE L'UTILITÉ DE LA COOPÉRATION AGRICOLE.

Il ne s'agit pas de vouloir dire que la coopération agricole est une fin en soi, mais qu'elle est un moyen efficace pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des agriculteurs.

2) Au niveau financier et dans le secteur agricole.

La coopération agricole permet de mutualiser les efforts et les ressources, de créer des emplois et de développer l'économie rurale.

3) CONTRADICTIONS ET AMBIGÜITÉS DE LA COOPÉRATION EN ÉCONOMIE LIBÉRALE.

Une coopérative est une entreprise qui a pour but de satisfaire les intérêts communs de ses membres. Elle est soumise à la loi du marché et doit donc concilier ses objectifs sociaux et économiques.

4) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

5) L'absence de l'efficacité économique.

La coopération agricole ne garantit pas l'efficacité économique, car elle est soumise aux mêmes contraintes que les entreprises individuelles.

6) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

7) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

8) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

9) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

10) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

11) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

12) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

13) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

14) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

15) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

16) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

17) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

LE PEUPLE BRETON se penche sur son passé

Chronique culturelle L'ŒUVRE DE JAKEZ RIOU

Même si la Villemorvan et le Breton ne sont pas les seuls auteurs de la littérature bretonne, ils ont joué un rôle important dans son développement.

1) DE L'UTILITÉ DE LA COOPÉRATION AGRICOLE.

Il ne s'agit pas de vouloir dire que la coopération agricole est une fin en soi, mais qu'elle est un moyen efficace pour résoudre les problèmes économiques et sociaux des agriculteurs.

2) Au niveau financier et dans le secteur agricole.

La coopération agricole permet de mutualiser les efforts et les ressources, de créer des emplois et de développer l'économie rurale.

3) CONTRADICTIONS ET AMBIGÜITÉS DE LA COOPÉRATION EN ÉCONOMIE LIBÉRALE.

Une coopérative est une entreprise qui a pour but de satisfaire les intérêts communs de ses membres. Elle est soumise à la loi du marché et doit donc concilier ses objectifs sociaux et économiques.

4) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

5) L'absence de l'efficacité économique.

La coopération agricole ne garantit pas l'efficacité économique, car elle est soumise aux mêmes contraintes que les entreprises individuelles.

6) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

7) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

8) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

9) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

10) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

11) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

12) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

13) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

14) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

15) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

16) Mais l'absence des avantages de la coopération.

Malgré ses avantages théoriques, la coopération agricole peut rencontrer des difficultés pratiques, notamment en matière de gestion et de financement.

Hôtel Restaurant DILOSQUER
 PLENER-LANVERN
 Téléphone : 1.44
 BONNE CUISINE

Réponse de « L'ILLUMINÉ GROÏERAGE »

Monsieur le Directeur, j'ai lu votre article de « L'ILLUMINÉ GROÏERAGE » et je suis très intéressé par les idées que vous y exposez.

Une nouvelle venue dans la chanson bretonne MARIPOL

MARIPOL est la chanson de l'année. Elle est écrite par J. G. et composée par J. G. Elle est interprétée par J. G.

LIBRAIRIE "Brentano's"
 Tous les livres français et étrangers
 7, quai Chateaubriand - RENNES
 Tél. 40.78.22

LA RENAISSANCE HOTEL-RESTAURANT
 31, boulevard Lannec - RENNES - Tél. 30.08.65
 REPAS D'AFFAIRES * CUISINE SOIGNÉE * PRIX MODÉRÉS

— **Saint-Brieuc.** Depuis quelques mois, la chronique du problème breton de Brest à Nantes a souvent fait état de la misère de l'enseignement dans les Côtes-du-Nord. Au C.E.T. féminin de la rue de Brest, les conditions de travail et d'accueil des élèves, des professeurs et du personnel administratif sont lamentables. Par exemple, les élèves doivent aller déjeuner le midi au lycée du Vau-Meno et aller coucher au lycée Curie. Ceci est en outre un énorme gaspillage d'argent qui révèle parfaitement l'insécurité et les contradictions du régime gaulliste. Le lycée technique Curie, qui doit accueillir le C.E.T. féminin, ne pourra être libéré avant deux ou trois ans, selon les indications de la Direction départementale de l'Équipement qui prévoit 26 mois pour la construction du futur lycée technique Chaptal ! Cependant, le ministre de l'Éducation nationale affirme pouvoir construire une faculté en sept mois. Démagogie ! D'autre part, il est urgent d'ouvrir de nouveaux C.E.T. : 1.200 candidats à des CET n'ont pu y être admis à la dernière rentrée scolaire.

— **Les maîtres-auxiliaires occupés plus de 40 % des postes de professeurs dans les C.E.T.** Pour un salaire moindre, les maîtres-auxiliaires doivent assurer le même travail

que les professeurs titulaires formés dans les Ecoles Normales. N'ayant reçu aucune formation pédagogique, ils doivent apprendre leur métier seuls et sur le tas. Ils peuvent être révoqués à tout moment, sans préavis de la part de l'administration, et déplacés dans un point quelconque de l'académie à n'importe quel moment de l'année. Lors des conversations de la rue de Grenelle, l'Éducation nationale avait accordé des concours internes pour les maîtres-auxiliaires, prévoyant que 50 % des postes budgétaires leur seraient réservés. Ces concours ont eu lieu en novembre et décembre 1968. Or, fin mars 1969, les résultats n'étaient pas encore connus. Devant cette exploitation éhontée, après les journées du 12 février, du 11 et du 13 mars, les maîtres-auxiliaires des C.E.T. de l'académie de Rennes, à l'appel du SNETP-CGT ont organisé une nouvelle journée revendicative le 27 mars sous la forme d'une motion remise aux différents inspecteurs d'académie et dénonçant l'exploitation signalée plus haut.

LE PROBLÈME BRETON DE BREST A NANTES

ILLE-ET-VILAINE

— **Rennes.** Le personnel de la SPLI (Société Parisienne de Lingerie Indemallable) qui emploie environ 800 personnes, en majorité des femmes, sur la zone industrielle de Rennes-Chantepie, s'est mis en grève le 22 avril. Un projet d'accord avait été déposé au début du mois de février par le CFDT dans toutes les entreprises du vêtement du département. Il comprenait notamment les revendications suivantes : augmentation de 30 centimes sur les horaires réels, salaire garanti horaire à 3,80 F, salaire mensuel garanti à 600 F et application de la prime d'ancienneté à tout le personnel. Ces revendications n'avaient pas obtenu de réponse. Le personnel se plaignait en outre d'une augmentation assez importante des rendements. Réunies pour leur repas à la cantine, les ouvrières se sont mises en grève le 22 avril. Les négociations engagées le 23 avril entre la direction venue de

Fougères et les représentants syndicaux des ouvrières n'ayant pas abouti, la grève se poursuivait. Le mouvement revendicatif gagnait les ouvrières de l'usine de Fougères (450 employées) et celles de Saint-Brieuc-en-Coglès (380 ouvrières) : à Fougères, 50 % du personnel débrayait tandis qu'à Saint-Brieuc, le mouvement était plus confus. A la suite de ce mouvement de solidarité, la discussion était menée entre la direction et des délégués des trois usines.

Le travail reprenait partout le 25 avril. L'accord intervenu portait sur les points suivants : une augmentation des salaires horaires réels en trois étapes (11 centimes au 1^{er} avril, 9 au 1^{er} mai et 5 au 1^{er} septembre) ; un salaire horaire réel garanti à 3,40 F à partir du 1^{er} mai et le contrôle des rendements avec réponse de la direction sous 48 heures, en cas de litiges.

— **Fougères :** 13 ouvriers de l'atelier « Tirage - blanc - montage » cessant le travail, le 25 avril à la manufacture de chaussures J.B. Martin. Gagnant jusqu'à 4,18 F de l'heure, ils réclamaient une garantie de salaires supérieure.

— **Les besoins immédiats pour l'Ille-et-Vilaine de l'enseignement primaire (y compris les C.E.G., classes de transition et pratiques) s'élevaient à environ 250 postes d'enseignants, estime le Syndicat National des Instituteurs**

LOIRE-ATLANTIQUE

— **Donges :** le 18 avril, les ouvriers de l'entreprise Rolland (mécanique générale) se mettaient en grève pour une durée illimitée. Principales revendications : augmentation des salaires et création d'une véritable grille, obtention de primes de vacances et de fin d'année.

— **Saint-Nazaire :**
● En grève depuis le 11 mars, les ouvriers de l'entreprise UNIFER déclarent, le 25 mars, de suspendre leur mouvement en attendant la réunion d'une commission de conciliation.

MOR-BIHAN

— **Lorient :**
● Pour assister à une réunion d'information à la Bourse du Travail, les ouvriers de la métallurgie orientale ont débrayé, le 23 avril de 10 heures à midi. A la suite de cet arrêt de travail, la direction des Chantiers et Ateliers de la Perrière a déclaré le lock-out pour le restant de la journée.

Un désaccord existe entre le syndicat patronal de la métallurgie orientale et les ouvriers, au sujet de la désignation des indices à partir desquels sont appliqués les taux d'augmentation des salaires : indices « première transformation des métaux » pour les premiers ; indices « mécanique générale » pour les seconds (les employeurs proposent, en fait, un taux intermédiaire). Les syndicats ouvriers demandent en outre la suppression de la catégorie « jeunes ouvriers », ceux-ci devant être, estimant-ils, rémunérés non en fonction de leur âge, mais de leur qualification professionnelle.

● Un accord de salaires a été réalisé chez les caréniers : augmentation de 0,10 F de

● La personnel de l'entreprise Rinow, après quatre semaines de grève, décidait de reprendre le travail, bien qu'il n'ait obtenu satisfaction que partiellement. La direction a accepté de changer la classification de huit ouvriers et d'améliorer les conditions de travail.

● Les syndicats des Chantiers de l'Atlantique et de Babcock appelaient, le 26 mars, les travailleurs à débrayer 45 minutes avant la fermeture. Ils estimaient insuffisantes les propositions patronales : 4 % d'augmentation annuelle et l'étude en septembre de la réduction du temps de travail.

l'heure à partir du 1^{er} mars et 0,08 F le 1^{er} septembre. Le personnel a également obtenu une prime de vacances.

— **Le drame des jeunes sans emploi est une inquiétude permanente en Bretagne :** « Beaucoup de nos jeunes, sortant de l'école ou d'apprentissage, ne trouvent pas à s'employer immédiatement. Sans travail, sans indemnité de chômage, sans Sécurité Sociale, leur situation est dramatique pour eux et leur famille. Et pas seulement sur le plan moral et psychologique. Ces enfants ont, dès le départ, le sentiment de n'être pas admis dans la société, d'en être rejetés ». Ces lignes sont extraites d'une déclaration faite au cours de l'assemblée générale annuelle de l'Union départementale des associations familiales du Morbihan.

— **Sept mois après la fermeture des Forges d'Honnobont,** la CFDT chiffre à environ 50 les travailleurs encore au chômage et s'inquiète de l'avenir pour les 120 ouvriers qui suivent les cours de PPA.



FINISTÈRE

— Brest :

● **Le conflit de la SODEC (Société d'études et de construction en chaudronnerie et tôle) commença mi-février, a pris fin le 9 avril.** Au début, il avait donné lieu à des débrayages quotidiens de 2 heures et à des refus d'effectuer des heures supplémentaires. Depuis le 24 mars, la grève était totale. Un accord a été réalisé entre les représentants du personnel CGT et la direction, assurant à tous les travailleurs embauchés sur place la parité des salaires avec les APD et une prime de qualification. Pour les ouvriers en déplacement, ont été acceptés la revalorisation de 0,15 F du taux horaire à compter du 1^{er} mars et l'examen de l'ensemble des problèmes des salaires le 15 avril par la direction générale de Paris. Diverses primes ont également été obtenues (primes de travaux sales, de soudure et de découpage, de travaux insalubres...). Mais certains points sont restés en suspens.

● **Répression antisyndicale à la C.S.F.** Les travailleurs de la CSF ont débrayé massivement le 25 mars à 17 heures pour protester contre les sanctions infligées aux deux délégués syndicaux CFDT. A l'appel de la section syndicale du 10 mars, les deux délégués avaient informé le personnel des résultats de la réunion de Tiliat entre le gouvernement, le patronat et les organisations syndicales. Le vendredi 21 mars, ils étaient appelés séparément chez le chef du personnel qui leur notifiait un avertissement écrit, figurant au dossier, pour avoir provoqué et tenu des réunions sur le lieu du travail.

L'usine de la Thomson-CSF de Brest est étroitement tenue en laisse par la direction parisienne du groupe. Celle-ci a imposé des structures rigides qui ne laissent aucune autonomie aux services et aux différentes usines. Cette étroite dépendance prive l'usine de Brest de toute initiative : elle est restée un corps totalement étranger à la Bretagne, disent les militants CFDT. Ce système favorise l'irresponsabilité, le cloisonnement des services et, finalement, le mauvais fonctionnement de l'usine. Les travailleurs sont évidemment tenus à l'écart des informations

concernant la marche de leur usine. L'usine de Brest est parmi les plus délaissées du groupe. Elle est mal lotie en cadres et on lui réserve la fabrication de seconde catégorie. Comme Citroën à Rennes, Michelin à Vannes, la CSF illustre parfaitement la situation coloniale réservée à la Bretagne.

● **Aux Etablissements Mueunier,** au cours d'une séance du Comité d'entreprise, la direction a informé les délégués qu'elle allait procéder au licenciement de 22 ouvriers. Un arrêt de travail avait lieu le 31 mars pour protester contre les mesures prises par la direction.

● **Les étudiants de l'I.U.T. de Brest** se sont associés au mot d'ordre national de grève dans les I.U.T. le 21 avril. Les diplômés universitaires de technologie, après des études courtes, doivent entrer immédiatement sur le marché du travail. « Bien que beaucoup d'étudiants aient été attirés par des études courtes (n'ayant pas les moyens matériels et financiers d'envisager à priori des études plus longues sans garanties) il est absolument inconcevable et inadmissible que les 30 à 40 % qui souhaitent continuer à étudier se voient refuser de le faire » a déclaré l'Association des étudiants en technologie. Ceux-ci demandent des bourses pour les étudiants des I.U.T.

— **A l'île Longue,** sur le chantier de la base de sous-marins nucléaires, près d'un millier de travailleurs ont fait grève du mardi 3 au vendredi 5 avril, à la suite de l'échec, le lundi 2 avril, des négociations à la réunion de la Commission paritaire : des revendications avaient été déposées depuis plusieurs semaines auprès de l'Union syndicale patronale des Travaux publics par les syndicats ouvriers.

Finalement, un accord est intervenu sur les bases suivantes :

— augmentation générale des salaires de base de 2 % à partir du 1^{er} avril.

— majoration de 2 % de la prime de rendement pour le mois de mars.

— majoration de 15 % des primes de rendement minimum garanti existant d'après les accords antérieurs au 31 mars 1969.

— **Quimper.** A partir du 26 mars au soir, les employés des PTT du centre de tri de Quimper déclenchèrent une grève de 48 heures, pour protester contre le manque d'effectifs titulaires dans leur service. Une utilisation trop importante d'auxiliaires ne donne pas un rendement identique à celui du personnel titulaire, alors que la mise en place de la réforme du courrier à deux vitesses a créé un travail supplémentaire.

— **La crise de l'emploi à Moëlan-sur-Mer.** Le 15 février, Moëlan-sur-Mer comptait 126 chômeurs (voir le Problème breton de Brest à Nantes, n° 64). 36 d'entre eux ont été recasés, 74 chômeurs attendent encore du travail. Parmi ceux-ci, on dénombre 28 manouvriers, 18 ouvriers et ouvrières d'usine, 5 chauffeurs routiers, 11 marins-pêcheurs et 6 marins de commerce.

Paol Quéinnec Hommes liges des talus en transes

Préface de G. Le Scouëzec.

suivi de Vent de Harlem

Une grande voix révolutionnaire revendique, accuse, attaque. Avec la plus intense émotion Paol Quéinnec donne la parole au peuple breton. Un cri de colère et d'espérance. G. Le Scouëzec montre comment, à partir de la situation coloniale faite à son pays, un poète peut donner voix à un « peuple muet » et comment, à le lire, quelque chose change en nous.

7,50 F.

En librairie ou envoi franco sur simple versement de 7,50 F au C.C.P. de l'éditeur (ou par tout autre moyen de virements) : EDITIONS P.J. OSWALD — 14-Hasleux — C.C.P. Rouen 2.201 05 V

BAR BRETOIS

1, place Sainte-Anne - RENNES

Le rendez-vous des Finistériens
Ouvert jusqu'à 1 h. du matin
CHOUCHEN - TÉLÉVISION - LECTURE

Imprimerie Commerciale Rennes



Directeur de la publication : J.-Y. Veillard
Publication inscrite à la C.P.P.A.P. n° 41.387
Tirage : 5.000 — Dépôt légal 2^e trimestre

PEINTURE - VITRERIE
PAPIERS PEINTS
Décors - Revêtements
HENRI LE LANN
44, rue de l'Eglise, 44
BREST-RECOURANCE
Tél. 44-81-38
TOUTES MOQUETTES ET PLASTIQUES